



## Temps de déplacement pour mission

Par **ODILE FREDOLIERE**, le **30/09/2018** à **13:21**

Ma fille va être embauchée chez xxxxxx pour exécuter un inventaire. Elle sera donc inventariste. Ces temps de déplacement pour aller sur sa mission n'est pas rémunérée, est ce normal?

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !**

**Merci.**

Par **lelicenciement**, le **30/09/2018** à **15:17**

Bonjour Odile,

Le temps pour se rendre à son travail n'est pas comptabilisé comme temps de travail.

Ensuite, il faut savoir si le lieu de travail est toujours le même ou s'il varie de mission en mission. Est-ce que votre fille doit partir de l'entreprise chaque matin vers un nouveau lieu de travail, avec un véhicule de service, ou si elle part de chez elle dans un secteur géographique donné ? Qu'indiquent l'annonce d'emploi et son contrat de travail ? Y a-t-il des ordres de missions qui indiquent les modalités de mission ?

Par **P.M.**, le **30/09/2018** à **15:34**

Bonjour tout d'abord,

Si c'est pour exécuter un seul inventaire, il est inutile de se poser toutes ces questions et le temps des trajets n'est pas rémunéré pour sa mission...